



Recensement au 10 septembre 2020 :

- Malades : 25 agents ; Quatorzaine : 64 agents
- Télétravail (TLT) : 791 agents

→ **Demande syndicale de l'état statistique**
- en garde d'enfant, en présentiel
- nombre de foyers épidémiques (clusters)

Les agents « vulnérables » :

- cancer,
- immunodépression,
- 65 ans avec du diabète ou d'obésité,
- insuffisances rénales chroniques sévères...

Les agents « contacts » : gérés par l'ARS

- Les agents en 7^{aine} en attente de dépistage :
- Télétravail
- ou Autorisation Spéciale d'Absence (ASA)
- Raccourcissement de la période d'isolement (14 → 7 jours)

REPRISE

**Rétablissement de la
JOURNÉE DE CARENCE !
NON !**

**Les agents malades victimes d'injustice
à l'étude chez la ministre**

Les agents parents

si fermeture des classes ou crèches
→ ASA ou Télétravail **sous condition**
que les 2 parents ne peuvent les garder

Concours

- Examen professionnel : possible rattrapage
- Pour les candidats malades externes : obligation de laisser concourir si aucune connaissance de l'état confirmé, sous peine de rupture d'égalité

Formation

- Les oraux de fin de stage en visio ?
- Les cours de TPCI (bilan?)
- La distanciation dans les salles

Décret n°2020-1131 du 14 septembre sur

les maladies professionnelles

- **exclut les douaniers** et les policiers
- retient seulement le personnel soignant et assimilé (pénitencier, laboratoire, armée)
- extrêmement limitatif sur la liste des maladies

Covid-19

**À déclarer
MALADIE PROFESSIONNELLE
pour les Douaniers !**

La médecine de prévention (MP) doit intervenir pour :

- La reprise et l'aménagement du poste en télétravail, en présentiel avec aménagement
→ **notamment à la cantine, lieu à risque élevé**
- le placement en Autorisation spéciale d'Absence (ASA) ou télétravail de 5 jours.
- La gestion des « cas contact » et leur dépistage.
- la capacité à revenir si le test est négatif → **question de l'application stricte de la 7^{aine} si le test n'est pas positif**
- Donne un **AVIS**.

Attention ! Surcharge des demandes de consultation (en présentiel ou par téléphone)

DI / DR / CHEF DE SERVICE

Aménagement de poste

Message aux encadrants :

La DG a transmis une note aux encadrants le lundi 15/09
→ **On attend de voir la déclinaison locale pour les propositions de Télétravail, de port du masque et de la discipline, avec rappel aux consignes pour la hiérarchie elle-même !**

Plan de reprise d'activité (PRA) / rapport Alixio :

- Expert : choisi unilatéralement par la « haute » administration
- Préconisations : règles circul., affichage capacité des salles.
- Les mises à jour sont dans le tableau des consignes sanitaires
→ **Rapport contestable sur la qualité et le nombre de personnes auditées aux ministères économiques et financiers (MEF) !**
Mais il cible tout-de-même la non-communication des PRA !

Protection matérielle / Masque obligatoire :

Doctrine SURV : masques chirurgicaux (4/jour)

Doctrine CO : masques en tissu et jetables

Attention : confusion entre masques chirurgicaux et jetables

Approvisionnement :

- gros stocks de masques en tissu dans les préfectures
- octobre : se posera la question du renouvellement des stocks
- Demande de masques chirurgicaux :
- en bon de commande sous 15 jours en France métropolitaine
- livraison fin septembre en Outre-mer

Droit d'alerte sur Dijon : la DG a pris contact avec la DI pour prendre en main la situation

DI Nouvelle-Aquitaine (DINA) : **attention attirée sur le don de masques grand public à la SU !**

Redéploiement DI Paris-Aéroports (DIPA) :

Personnels concernés : au T1 et T2BD, environ 110 agents.

Formation débutée mi-août, 2/3 formés en septembre.

T1 : renforcement de la BSITM

T2BD : renforcement Paris-Est/Marne-la-Vallée

Autres : redéployés en interne sur l'aéroport, formés en

contentieux, rappels réglementaires, e-formation de l'IGPDE

Protocole en Zone rouge et en Outre-mer :

→ **Dans ces zones parfois en état d'urgence, quel est le protocole, notamment dans le dispositif d'accompagnement des agents ?**

Les chiffres du tableau du 10/09 ne relayent pas la réalité !

→ La DG a prévu une audioconférence avec les DR d'Outre-mer
→ **SOLIDAIRES espère que les DR ne banaliseront pas la situation !**

Agenda social (GT) : droits syndicaux le 04/11, Surv le 17/11, Télétravail le 9/12, indemnitaire DNGCD le 14/12

- **Demande de mise en place des CAPL pour les recours sur le retrait des CA/ARTT et du refus du télétravail**
(Important : notamment pour les prévisions des congés du dernier trimestre)